

Pôle Aménagement, Développement et Déplacements

Direction des Déplacements et des Infrastructures Routières et Aéronautiques

INGENIERIE ROUTIERE ET GRANDS
TRAVAUX OLYMPIQUES

N/Réf. : 2026-01 SM/ES

Affaire suivie par : Samuel MICHAUD

☎ : 04 86 15 35 84

✉ : samuel.michaud@hautes-alpes.fr

Monsieur Jacques WITKOWSKI
Préfet de la région Provence-Alpes-Côte-
D'azur
36 boulevard des Dames
Unité de l'évaluation environnementale
13002 MARSEILLE

Gap, le 30 AVR. 2026

Objet : Lettre d'engagement - Sécurisation de la RD 314 entre le virage "Béloki" et la RN 94

Monsieur le Préfet,

Le bureau d'études AMETEN a assorti son diagnostic écologique de préconisations de mesures ERCAS (Éviter, réduire, compenser, accompagner et suivre).

La liste des mesures de la séquence ERCAS à mettre en œuvre est la suivante :

- Évitement :

Conservation des arbres à cavités favorables aux oiseaux.

- Réduction :

Assistance à maîtrise d'ouvrage par un écologue.

Balisage des emprises travaux (stockage, circulation, accès).

Installation de la base vie et des zones de stockage sur des secteurs déjà artificialisés

Limitation des risques de pollution accidentelle.

Respect d'un calendrier de travaux adapté aux enjeux de conservation des milieux naturels.

Mise en place de nichoirs à oiseaux et d'abris artificiels favorables à la petite faune.

Reconstitution de linéaires arborés et arbustifs.

Aménagement d'un bassin d'orage.

- Suivi :

Évaluation du succès de l'ensemencement et de la reprise des plantations.

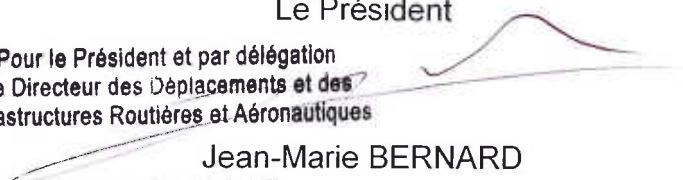
Suivi de la recolonisation par la faune à enjeux sur l'emprise du projet.

Dans le contexte budgétaire actuel, la réalisation des travaux est conditionnée à la mise en place du financement correspondant (participation de la commune recherchée pour abonder la part Département). En fonction de cette mise en place, le démarrage des travaux sera lancé conformément au calendrier lié aux enjeux de conservation du milieu naturel, soit à partir du mois de septembre de l'année de ces travaux, et sur une durée de 2 mois et demi.

Les mesures sont illustrées suivant le plan joint à la présente lettre.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président
Pour le Président et par délégation
Le Directeur des Déplacements et des
Infrastructures Routières et Aéronautiques
Jean-Marie BERNARD
Gilles DELABELLE



PJ : Plan Superposition de l'emprise du projet et des enjeux écologiques sur la zone d'étude